



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de tri : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 6233

Texte de la question

M Dominique Dupilet demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace de bien vouloir lui préciser les mesures que compte prendre son ministère afin de remédier aux problèmes qui affectent les services postaux de la région Nord - Pas-de-Calais, et qui sont depuis peu mis en évidence par les mouvements sociaux du centre de Lezennes. A cet effet, il lui rappelle que, selon les dernières statistiques publiées par l'administration des postes et télécommunications, la région Nord - Pas-de-Calais ne dispose que de 63 postiers et télécommunicants pour 10 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 88 et que, de surcroît, cette région est la première région française, hors Ile-de-France, pour le trafic postal. Par ailleurs, il est difficilement concevable que le département du Pas-de-Calais ne possède qu'un centre de tri situé à Arras et qui arrive à saturation. Il lui demande donc s'il ne lui semble pas nécessaire de doter ce département d'un deuxième centre de tri automatique, ce qui permettrait de soulager ceux d'Arras et de Lezennes. Le cas échéant, il serait souhaitable d'implanter celui-ci aux environs de Calais, au débouché du tunnel sous la Manche, afin qu'il puisse prendre en charge le trafic postal du Boulonnais, du Calais, de l'Audomarois et du Dunkerquois.

Texte de la réponse

Reponse. - Les centres de tri du Nord - Pas-de-Calais ont été perturbés pendant plusieurs jours. La reprise du travail s'est effectuée après des négociations menées au niveau local. En ce qui concerne les services postaux, s'il est vrai que le nombre d'agents pour 10 000 habitants dans la région est inférieur à celui de la moyenne nationale, il est la conséquence d'une moindre consommation postale, particulièrement dans le Pas-de-Calais ; en effet le trafic guichet par habitant y est parmi les plus faibles de France. De ce fait le rendement par agent se situe au niveau de la moyenne nationale. En matière d'équipement postal, il convient de noter que le centre de tri d'Arras, mis en service en 1987, est pourvu de matériels de traitement automatique des lettres. Il est envisagé une extension, programmée au titre de 1990, en vue de l'automatisation du tri des paquets. Par ailleurs, le centre de Lille-Lezennes va voir sa capacité de tri automatique renforcée par l'implantation en 1989 d'un équipement de lecture d'indexation et de tri des lettres. L'éventualité d'un centre de tri Littoral, dans le cadre de l'ouverture du tunnel sous la Manche, est actuellement à l'étude dans les services régionaux.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6233

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3517